



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 9 janvier 2017, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauvé et MME la conseillère Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Madame la conseillère Linda Marleau était absente. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 5 DÉCEMBRE 2016

8384-01-2017 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 2016.

ADOPTION DES MINUTES / 21 DÉCEMBRE 2016

8385-01-2017 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 décembre 2016.

ADOPTION DES MINUTES (BUDGET)/ 21 DÉCEMBRE 2016

8385-01-2017 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale relative au budget 2017 du 21 décembre 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8386-01-2017 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant, au point Varia, la demande formulée par Mme Blanchet pour la location d'une salle du centre communautaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Dupuis :** Souligne aux membres du conseil que les routes et particulièrement les intersections de la municipalité sont particulièrement glacées. Pourquoi l'entreprise responsable du déneigement ne met-elle pas plus de sel ?

Monsieur le maire mentionne que nous avons une rencontre avec la compagnie responsable du déneigement mardi le 10 janvier lors de laquelle nous avons plusieurs points à discuter, dont celui-ci afin que la situation s'améliore.

**M. Saint-Pierre :** Mentionne que sur la rue Boyer, le responsable du déneigement mandaté par le ministère des Transports pousse la neige très loin sur les trottoirs et les terrains des résidents.

Monsieur le maire mentionne que nous contacterons le ministère pour faire état de la situation et demander un ajustement de la part du déneigeur.

**M. L. Charron :** S'informe afin de savoir s'il est nouveau qui y ait une rotation des membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité ?

Monsieur le maire indique que les nominations au C.C.U. sont faites de façon annuelle par le conseil et qu'il a été décidé par le conseil de procéder à une rotation annuelle des membres.

**M. D. Charron :** Demande s'il y a des avancements dans le projet de développement de la phase deux de la rue Pesant.



Monsieur le maire mentionne que nous devrions avoir une rencontre avec le promoteur prochainement et qu'une consultation publique suivrait au cours des prochaines semaines.

#### BUDGET RIAVC 2017

8386-01-2017 CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée de Châteauguay a dressé son budget pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce budget a été transmis aux municipalités membres pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2017 de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée de Châteauguay.

#### DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

8387-01-2017 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil déposent le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires ».

#### SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

8388-01-2017 CONSIDÉRANT le programme de subvention à des organismes sans but lucratif de la Municipalité de Saint-Isidore ;

Il est résolu unanimement d'identifier les organismes suivants admissibles à une subvention municipale :

1- Comité de patinage artistique (coût d'inscription) *	40%
2- Association de hockey mineur et ringuette (coût d'inscription)**	40%
3- Fabrique Saint-Isidore – Semainier paroissial	200\$
4- Fabrique de Saint-Isidore – Location terrain de baseball	750\$
5- Fabrique de Saint-Isidore – Don	
2 000\$	
6- Centre sportif régional Les Jardins du Qc (pub aréna)	125\$
7- Publicité tournoi hockey mineur	100\$
8- Club de croquet	900\$
9- Club de l'âge d'or	300\$
10- École Pierre Bédard (gala Méritas)	100\$
11- Commission scolaire (album des finissants)	Max 500\$
12- Coûts supplémentaires exigés par les différentes municipalités environnantes pour les citoyens extérieurs jusqu'à un maximum de 20\$ par étudiant par semestre. Applicable uniquement aux activités non offertes par la municipalité de Saint-Isidore.	

\* Offert aux mineurs uniquement, subvention jusqu'à concurrence du montant alloué pour le hockey mineur.

\*\* Offert aux mineurs uniquement.

#### AUTORISATION SIGNATURES COMPTABLES

8389-01-2017 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal autorisent le directeur général à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les objets ci-dessous énumérés :

- Rémunération des élus
- Salaires des employés à plein temps, temporaires ainsi que contractuels (périodes fixées et autorisées au préalable par le Conseil)
- Frais de déplacement et comptes de dépense des employés
- Assurances collectives et fonds de pension
- Contribution de l'employeur
- Service de la dette et autres frais de financement
- Factures payées par la petite caisse dont les items de dépenses sont limités à 200 \$



- h. Les quotes-parts municipales
- i. Contrat de coupe de pelouse
- j. Contrat d'enlèvement de la neige
- k. Facture pour les événements prévus annuellement tels que le carnaval et la fête de Noël ;
- l. Loyers (garage et local des trouvailles à bas prix)
- m. Carte de crédit
- n. Toutes autres dépenses nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone et Internet

ET pour lesquelles les sommes nécessaires sont prévues au budget.

#### COMPENSATION Puits / MARAÎCHERS BEC-SUCRÉS

8390-01-2017 Considérant l'entente sur les principes d'indemnisation pour les producteurs agricoles affectés par la proximité des puits municipaux ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 5 320 \$ + les taxes à titre d'indemnisation 2016 pour les pertes encourues occasionnées par les contraintes de culture due à la proximité du Puits Boyer 3.

#### NOMINATIONS C.C.U.

8391-01-2017 CONSIDÉRANT le règlement numéro 334-2010 concernant la formation du comité consultatif d'urbanisme prévoit, à son article 9, que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil et que le renouvellement du mandat d'un membre se fait de la même manière.

CONSIDÉRANT qu'à l'article 10 dudit règlement, il est mentionné que le terme d'office des membres est d'un an et peut être renouvelé;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est formé de six membres, soit deux conseillers municipaux et quatre personnes résidant sur le territoire municipal et qui ne sont pas membres du conseil.

Il est résolu unanimement de renouveler les mandats à titre de membre du conseil municipal de MM Jean-Charles Belleau et Jean-Denis Patenaude ainsi qu'à titre de membres citoyens MM Marcel Desgroseillers et Claude Brassard.

ET de procéder à la nomination de MM. Pierre-Yves Lussier et Martin Turcotte à titre de membre citoyen en remplacement de MM. Michel Dupuis et Claude Dubuc.

#### REDDITION DE COMPTE MONTÉE RIENDEAU (DOSSIER 00024140-1-67040(16))

8392-01-2017 CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Municipalité pour l'amélioration du réseau routier (Dossier no 00024140-1-67040 (16) 2016-06-16-37) pour l'amélioration de la montée Riendeau reçue en juillet 2016 ;

Il est résolu unanimement que :

Le conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur la montée Riendeau pour un montant total de 44 488.89, dont 24 725\$ sont subventionnés par la présente subvention, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;



#### REDDITION DE COMPTE MONTÉE RIENDEAU (DOSSIER 00024018-1-67040(16))

8393-01-2017      CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Municipalité pour l'amélioration du réseau routier (Dossier no 00024018-1-67040 (16) 2016-06-16-38) pour l'amélioration de la montée Riendeau reçue en juillet 2016 ;

Il est résolu unanimement que :

Le conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur la montée Riendeau pour un montant total de 44 488.89, dont 19 763.89\$ sont subventionnés par la présente, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

Attendu que le reste de la subvention sera utilisée pour la réfection des accotements au printemps 2017, nécessaire suite à la réfection de la chaussée.

#### DEMANDE DE COMMANDITE / CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES JARDINS DU QUÉBEC

8393-01-2017      Considérant le spectacle de fin d'année organisé par le Club de patinage artistique Les Jardins du Québec les 22 et 23 avril 2017 ;

Il est résolu unanimement de réserver ¼ de page pour de la publicité dans le cahier de programmation.

Coût :            100 \$

#### LETTRE CŒUR DE VILLAGE

Le conseil municipal accuse réception de la lettre envoyée par Cœur de Village en lien avec l'exposition au centre culturel et l'œuvre de la rue Lecour.

#### VARIA

##### DEMANDE DE MME MARIE-EVE BLANCHET

CONSIDÉRANT à la demande formulée par Mme Blanchet concernant l'utilisation d'une salle du centre communautaire à raison d'une fois aux deux semaines d'ici le début du camp de jour ;

Il est résolu unanimement de permettre à Mme Blanchet et 6 autres familles d'utiliser la salle du sous-sol du centre communautaire à un coût de 70\$ par utilisation, conditionnel à la disponibilité de la salle qui pourrait déjà être occupé par les organismes déjà autorisés.

#### COMPTES À PAYER

8394-01-2017      Il est résolu unanimement que les comptes du mois de décembre 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 108 791,68 \$, ainsi que ceux du mois de janvier 2017 (compte à payer - procès-verbal) au montant de 33 147,25\$, soient payés au compte no.72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

#### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8395-01-2017      Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de décembre 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il



s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 863 294,49 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Payant, maire

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général et secrétaire-trésorier